

AOÛT 2025

Inf 'Auxelles-Haut

L'ÉDITO

Malgré l'extrême amertume de voir nos 30 écoliers prendre un bus pour aller à l'école, la vie continue !

En septembre, l'"étrange" plat au-dessus du parking rénové de la Stolle servira à l'installation de jeux pour enfants, l'atelier communal, déplacé à la Serrurerie, accueillera un local jeunes avec baby-foot et canapé !

Mais, déjà pointe la période pré-électorale des municipales de mars 2026. Un temps pour l'actuelle équipe pour terminer ce qui est démarré et pour laisser aux suivants une situation administrative et financière correcte. Un temps pour une future équipe pour se constituer et imaginer les 6 prochaines années. Le pot communal de la rentrée sera une première occasion de faire un bilan et de lancer de nouvelles idées !

Avec la conviction que, quoi qu'il se passe au niveau national ou dans le monde, nous sommes ici, chez nous, et pouvons faire "local" et "du local".

Souhaitons beaucoup d'énergie et d'imagination à ceux qui se laisseront tenter !

A.Ziegler

NOTRE ÉCOLE

A la suite du recours – perdu - au tribunal administratif sur la forme (annulation de l'arrêté DASEN), nous aurons une séance du tribunal administratif, sur le fond, en... janvier 2026 ! La DASEN, de manière habile s'appuie sur la CCVS « conformément à la délibération du conseil de la CCVS... ») pour confirmer sa décision de suppression des 2 postes d'Auxelles en en réouvrant 2 (dont 1 sous réserve des effectifs de début septembre) à... Giromagny.

Avec, certes, une démographie défavorable, c'est cruel et révoltant. Un effectif de 15 enfants/3 niveaux, c'est vu comme une "iniquité territoriale" et pas comme une chance.

Donc, nos enfants se côtoieront ou se croiseront entre bus scolaire, temps scolaire et activités sportives, culturelles diverses à Giromagny, Rougegoutte ou Belfort. Il nous faut imaginer maintenant une vie villageoise "sans école" et rester "village vivant" !

A.Z.

Pot communal de rentrée: vendredi 29 août, à 18h, à la salle des fêtes

Nous avons le plaisir de vous inviter à un temps convivial de rencontre et d'échanges sur le thème « 2020-2026. Et 2026-2032! ».

Le Conseil Municipal du 12 juin 2025 :
. A voté les subventions aux associations, soit 1300€ pour l'association des loupiots et 300€ pour l'association la Jeunesse Quichelotte (achat d'un four pour la salle des fêtes).

. A voté le renouvellement de la convention entre le Collège Val de Rosemont et les 11 communes membres du secteur du collège concernant la participation financière aux sorties pédagogiques pour 2026, soit 16 euros par élève.

. A renouvelé le dispositif Pass'Sport & Culture instauré par la communauté de communes des Vosges du Sud. Le Pass'Sport & Culture propose une aide financière de la Communauté de Communes et de la Commune pour l'inscription des enfants de 3 à 18 ans résidents sur la commune auprès d'une association ou d'un organisme culturel et sportif de toutes les natures quel que soit son siège. La commune participe à hauteur de 10€, la CCVS verse 15€ dans la limite d'une inscription annuelle par enfant. Pour la saison passée, 14 jeunes ont bénéficié de ce dispositif. La commune a remboursé 140€ à la CCVS.

. A renouvelé le partenariat "carte avantages jeunes" qui propose de nombreuses réductions et gratuités dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs et les commerces en Franche-Comté. Elle est valable du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 au coût de 10€. La commune la prend en charge pour les jeunes de 11-25 ans de la commune.

En 2024, 13 jeunes ont bénéficié de la carte pour un coût de 130€.

. A voté la création d'un poste d'adjoint technique à 2/35^e pour M^{me} Séverine BERRABAH qui a été recrutée à 2h hebdomadaires (1h pour le ménage courant et 1h pour la salle des fêtes).

. A chargé le CDG 90 de renégocier le contrat d'assurance destiné à couvrir les risques financiers encourus du fait de la protection sociale des agents.

. A nommé Maëlle GUERY comme coordonnateur communal du recensement de population prévu du 15 janvier au 14 février 2026. Un agent recenseur sera à recruter en temps voulu.

. A voté le principe d'un accord local identique à celui de 2020-2026 pour la composition du conseil communautaire après les prochaines élections municipales. Eu égard à la population des 22 communes-membres, le droit commun conduit à l'émergence d'une assemblée qui comprendrait 38 conseillers. L'accord local permet une assemblée de 35 à 42 personnes.

. A fait le point sur la défense des écoles dans l'attente du référendum déposé au Tribunal administratif par les parents d'élèves et a décidé des dernières actions à faire d'ici la décision finale de la DASEN prévue fin juin.

Vous pouvez lire les comptes rendus complets du Conseil Municipal sur le site internet de la commune: <http://auxelles-haut.fr>.



TRAVAUX EN COURS - PREVISIONS 2026

Sont prévus d'ici la fin de l'année: nids-de-poule sur nos routes, achat et pose de jeux pour enfants sur le coteau en face de la mairie.

Nos agents communaux font par ailleurs de gros chantiers. Après la serrurerie, le local jeunes puis la mise aux normes électriques de la mairie, un local archives au grenier, un WC handicapé au rez-de-chaussée en place de la cage d'escalier arrière.

Des dossiers de subventions doivent être déposés avant mi-octobre 2025 pour le CD90 et janvier 2026 pour les subventions État. Sont à ce jour recensés: changement des fenêtres pour la mairie, fenêtres et portes pour la Serrurerie, abri/arceaux rangement vélos...

Rappel: il s'agit des demandes. Réponses d'attribution vers avril 2026.

Vous avez des suggestions ? faites-le savoir !

VITESSE DANS LE VILLAGE

30 ou 40 ou 50 ? À l'époque, nous avions mis des panneaux 30 pour que les voitures se limitent à ... 40! La rue des Roches est l'axe le plus concerné. Aussi, prévoyons-nous, en accord avec le service des routes du Département, des tests de chicane.

Où et comment ? Les choix seront faits en consultant les riverains. Il faut penser aux bus et, en hiver, au chasse-neige, sans évoquer le soleil dans les yeux dans un sens ou dans l'autre !

HAIES : POUR MÉMOIRE

Un arrêté préfectoral protège les haies. Il s'agit des haies, bosquets et ourlets forestiers situés "en dehors des propriétés attenantes aux habitations et des espaces publics urbains".

Sauf autorisations, toute intervention est interdite entre **le 15 mars et le 31 août**. Toute destruction est interdite.

Donc, on peut intervenir sur les haies de jardin et sur l'espace public intra-villageois, notamment pour des questions de circulation voiture ou piéton (sécurité, visibilité...). Mais, du bon sens ! Attendez fin août si vous le pouvez, ou faites le minimum (par exemple, sur une haie de 3 faces, faites le seul côté qui gêne la circulation).

RÈGLEMENTATION BRUITS DE VOISINAGE

L'ARS a pris un nouvel arrêté n° 20250730-00004 réglementant les bruits de voisinage dans le département du Territoire de Belfort.

Les horaires restent inchangés pour les travaux bruyants pour les particuliers.

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**

- **les samedis : de 9h à 12h et de 14h à 19h**

- **les dimanches de 10h à 12h**

L'arrêté est disponible sur Illiwap ou sur le site de la commune.

A.Z.

LE CLIMAT D'AUXELLES-HAUT À HORIZON 2050

Météo France diffuse un "climadiag" par commune sur l'évolution du climat d'ici 2050. +2.7° en moyenne. Baisse des jours annuels de gel de 79 à 52 jours. Hausse en mm des précipitations. Nombre de jours avec précipitations par saison à peu près stable, mais hausse des jours à forte précipitation. En parallèle, hausse annuelle du nombre de jours et nuits à sol sec ou chaud/très chaud ou de vague de chaleur. Baisse du nombre de vagues de froid, de jours enneigés (0 jour à basse altitude et -50% à haute altitude).

PNR BALLON DES VOSGES: RÉINTRODUCTION DU GRAND TÉTRAS

L'expérimentation d'une réintroduction du Grand Tétras dans le parc naturel est plus que délicate. 2 vagues de lancement de tétras de Norvège ont été effectuées.

Peu de survivants avec, pour leur majorité, des tétras croqués par des prédateurs (martres ...). Des systèmes infra-sons de protection des nids existent mais cela semble compliqué.

Les opposants à cette réintroduction, qui est tentée aussi dans d'autres pays, évoquaient un climat pas assez froid, des espaces pas assez sûrs, trop de fréquentations etc. Ce seront quelques petits prédateurs naturels qui auront peut-être le dernier mot...

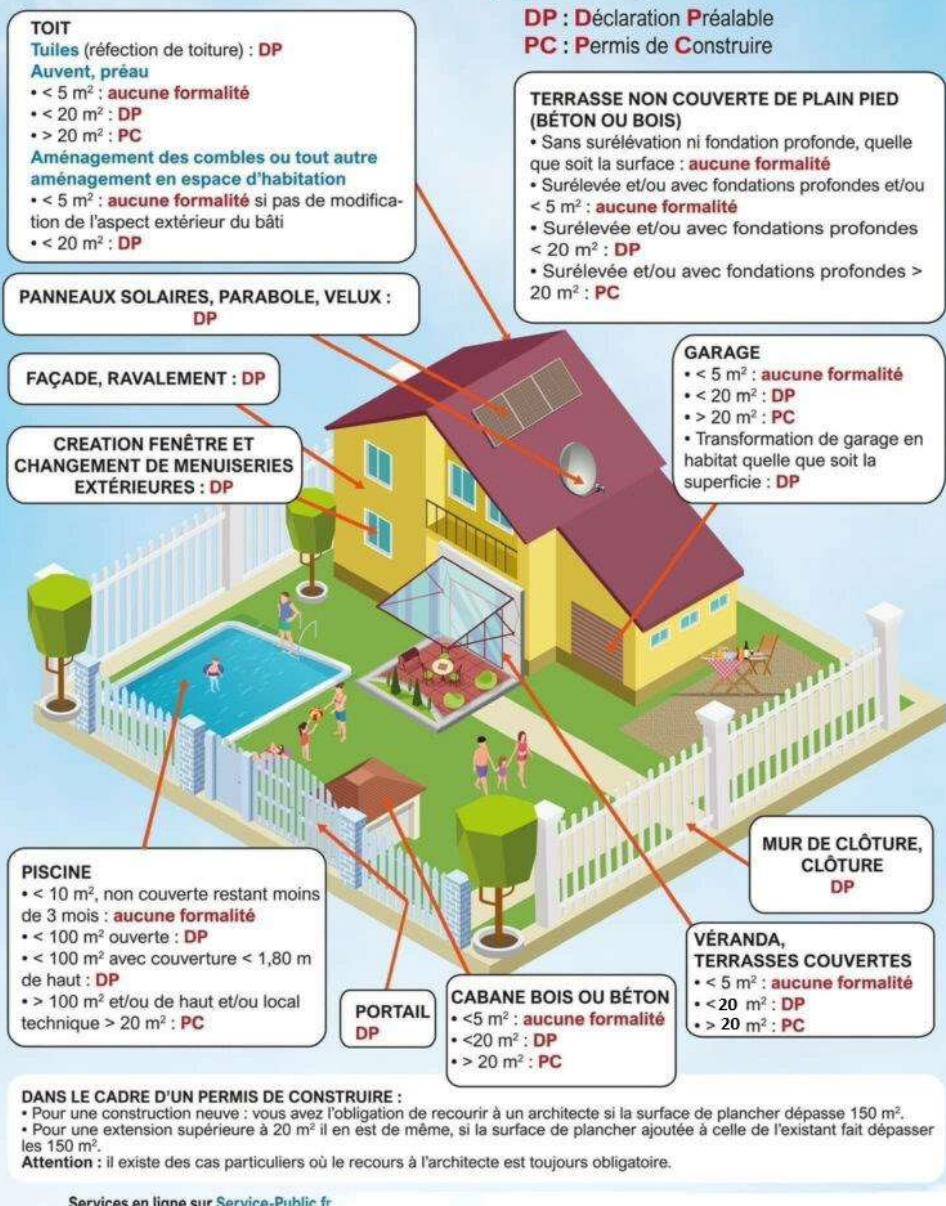
SITES INTERNET POUR NOS ZONES PROTÉGÉES

Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) :
<https://www.parc-ballons-vosges.fr/>

Réserve Nationale des Ballons Comtois (RNBC):
<https://www.ballonsdesvosges-reservesnaturelles.fr>

Zone Natura 2000 : <https://pnrbv.n2000.fr/les-sites-du-parc/les-sites-francs-comtois>

Quelles autorisations, pour quels travaux ?



URBANISME

Dans l'attente de la promulgation du PLUi d'ici fin 2025, la commune d'Auxelles-Haut est toujours au RNU (Règlement National d'Urbanisme) et vos travaux sont soumis à déclaration.

Pour mémo, voici quels travaux sont assujettis à **déclaration préalable ou permis de construire**.

Tous travaux déjà effectués doivent faire l'objet d'une régularisation.

ACHATS INTERNET, FAITES-VOUS LIVRER EN POINTS RELAIS !

C'est écolo ! C'est autant de camionnettes de livraison roulant à pleine vitesse en moins !
Et comme vous allez au moins une fois par semaine à Giromagny ou Belfort ou ...

Points relais:

Clara Boutic à Giromagny
RPT mobile à Sermamagny (près du Colruyt)
Super U à Valdoie
Kronowash à Valdoie
Carrefour contact à Ronchamp et Belfort
Le Plancher-Bas à Plancher-Bas (bar/station service)
Mille Pièces à Ronchamp
Zeze market à Plancher les Mines



ÉCOLE : RAPPEL DES HORAIRES DU BUS POUR LES ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DE GIROMAGNY

Secteur scolaire Giromagny / 2 Auxelles	Arrêts de bus	Horaires de passage			
		Matin	Midi	APM	Soir
Auxelles-Haut	Croix de bois	7h44	11h54	12h55	16h23
Auxelles-Haut	Serrurerie	7h45	11h55	12h56	16h24
Auxelles-Haut	Auxelles-Haut (sur la place)	7h47	11h57	12h58	16h26
Auxelles-Bas	Auxelles-Bas	7h52	12h02	13h03	16h31
Giromagny	Ecole élémentaire Dr Benoît - avenue Schwabmünchen	8h04	11h42	13h21	16h05
Giromagny	Ecole maternelle Chantoiseau	8h10	11h25	13h15	16h11



Centre socioculturel la Haute Savoureuse
7 rue des casernes - Giromagny
03.84.29.03.90 - direction.cschs@gmail.com
www.centre-socioculturel-haute-savoureuse.fr

LA CARTE AVANTAGES JEUNES 2025 - 2026

PERMANENCE INFORMATIONS ET VENTE

 **VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2025**
16H -18H - MAIRIE D'AUXELLES-HAUT

Grâce à cette carte, profite de nombreuses réductions sur tes loisirs !



TARIF: 10 € • Ou **GRATUITE** pour les habitants d'Auxelles-Haut entre 11 et 25 ans

MUNIS-TOI:

- d'une carte d'identité
- ET/OU**
- un justificatif de domicile

- Dur règlement: espèces ou chèque, sauf signature
- (d'une photo d'identité)

Organisé par Info jeunes Giromagny : accompagnement de projets, CV, lettres de motivation, soutien, aide aux recherches... pour les jeunes



NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous êtes nouvellement arrivés sur la commune?
Nous vous souhaitons la bienvenue.

N'hésitez pas à vous déclarer à la mairie soit en venant aux horaires d'ouverture ou par mail.

Le pot de rentrée est l'occasion de faire connaissance. On vous y attend.

REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés aura lieu prochainement. Vous recevez les invitations dans vos boîtes aux lettres.

Pour les personnes de 65 ans et + qui ne se sont pas encore déclarées en mairie, faites-le !

DISPOSITIF PASS'SPORT & CULTURE

La commune renouvelle son partenariat avec la CCVS pour le Pass'sport & Culture. Vous pouvez remplir votre attestation et venir la faire signer en mairie avant votre inscription au club. **25€** seront à déduire de votre adhésion.

TIQUES : LES 7 CONSEILS DE L'ONF

C'est la saison ! D'avril à octobre, les tiques sont particulièrement actives dans les milieux naturels, notamment dans les forêts. Certaines morsures sur la peau peuvent transmettre la maladie de Lyme. Quand s'inquiéter ? Comment ne pas attraper de tiques ? Que faire en cas de morsure ? L'Office national des forêts (ONF) vous recommande quelques gestes essentiels.



La prévention est la clé ! Voici quelques conseils et bonnes pratiques qui s'appliquent autant au grand public qu'aux professionnels en forêt, particulièrement exposés :

1/ Pensez à vous **couvrir** les bras et les jambes avec des vêtements longs et des extrémités fermées pour empêcher les tiques de passer sous le tissu. Mettez des chaussures fermées

2/ **Protégez** vous la tête également. La détection des tiques sur le cuir chevelu peut parfois s'avérer compliquée.

3/ Utilisez un **répulsif** en respectant le mode d'emploi (le DEET - attention ce répulsif est contre indiqué chez la femme enceinte et les enfants de moins de 2 ans - ou l'IR3535 - peut être utilisé chez l'enfant à partir de 6 mois ou la femme enceinte)

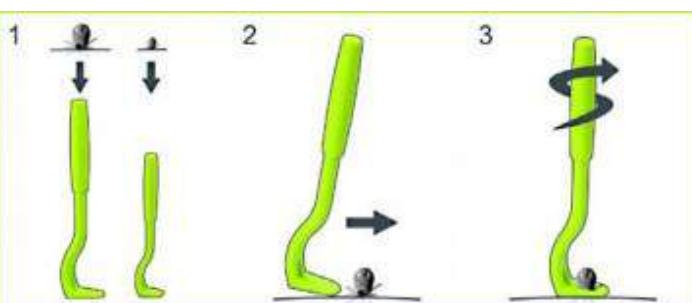
4/ Restez sur les chemins, **évitez** les herbes hautes

5/ Emportez un **tire-tique**

6/ Prenez une **douche** en rentrant de balade afin d'éliminer les tiques non fixées

7/ Inspectez **minutieusement** votre corps, notamment les aisselles, les plis de peau, le cuir chevelu, le derrière des oreilles, le conduit auditif, le cou et le nombril.

Que faire en cas de morsure de tique ?



Si vous repérez une tique, retirez-la rapidement car le risque de transmission de bactéries augmente avec la durée de fixation.

- Utilisez un tire-tique sans appliquer de produit au préalable
- Une fois la tique retirée, désinfectez la zone avec un antiseptique local
- Surveillez la zone de morsure pendant au moins 6 semaines

La tique étant très résistante, une fois ôtée, il est important de s'assurer de la tuer correctement. Pour ce faire, enfermez la dans un morceau de ruban adhésif et attendez qu'elle soit desséchée pour la jeter dans la poubelle.

Vous pouvez également participer à la prévention en envoyant la tique à [CiTIQUE](#), un programme de recherche participative où les citoyens peuvent aider la recherche sur les tiques et les maladies qu'elles transmettent.

Quand s'inquiéter d'une morsure de tique ?



Seules les tiques contaminées par la bactérie Borrelia peuvent transmettre, en mordant un être humain, la bactérie responsable de la **maladie de Lyme**.

Il arrive que la maladie de Lyme ne provoque pas de symptôme, ou que ces symptômes ne soient pas suffisamment significatifs pour repérer l'infection. Cependant, dans la plupart des cas, la maladie se décline en **trois phases successives** :

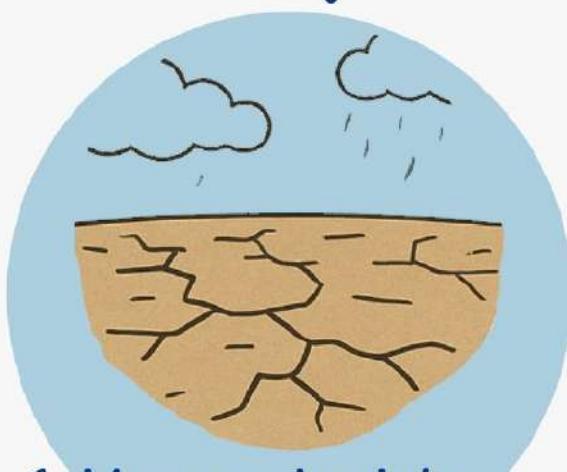
1/ Dans les six semaines suivant l'infection, **un érythème migrant va apparaître chez 85 % de personnes atteintes**. Il s'agit d'une plaque rouge et ronde s'étendant en cercle à partir de la morsure. Si vous la décelez, il est temps d'aller consulter votre médecin, et vite !

2/ Si la maladie n'a pas encore été diagnostiquée à ce stade, d'autres symptômes peuvent apparaître dans les semaines et mois qui suivent l'infection, tels que **d'autres érythèmes migrants, des douleurs articulaires ou encore une paralysie partielle des membres**.

3/ Enfin, si la maladie n'est toujours pas décelée, ou mal soignée, des **atteintes diverses de type articulaire, neurologique, cardiaque, cutané ou musculaire**, peuvent apparaître des mois, voire des années après l'infection.

Décelée précocement, la maladie de Lyme peut être soignée efficacement avec un traitement antibiotique. A noter également que la maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

Pourquoi économiser l'EAU ?



1. Manque de pluie

Le département ne possède pas de nappe profonde, même un an de pluie ne garantit pas de l'eau en quantité suffisante pour l'année qui suit.



3. Pluie d'été ≠ solution miracle

Les pluies d'été profitent à la végétation plutôt qu'aux nappes. Elles peuvent aussi ruisseler jusqu'aux rivières mais ne suffisent pas à soulager durablement.



5. Approvisionnement extérieur

En période de sécheresse, le département dépend de l'eau venue du Doubs, cette solution est en place depuis plusieurs décennies mais dans un contexte de changement climatique il faut savoir partager durablement.

**Comprendre
la sécheresse
et ses impacts locaux**



2. Nappes alluviales

Les nappes alluviales communiquent directement avec la rivière. Lorsque l'une est à sec, l'autre le sera peu de temps après.



4. Des milieux aquatiques fragiles

Lorsque les débits sont faibles, les espèces aquatiques manquent d'oxygène et la température de l'eau augmente. En cas de pollution, les concentrations sont plus élevées et les conséquences plus importantes.

Images générées par intelligence artificielle

Comment préserver l'EAU ?



Comprendre la sécheresse et ses impacts locaux



1. Je me renseigne

Le niveau de sécheresse ainsi que l'ensemble des mesures de restriction sont disponibles en ligne sur le site <https://vigueau.gouv.fr/>

En cas de doute, je peux appeler les services de la DDT : 03.84.58.86.00



2. Je respecte les milieux

Les prélèvements d'eau en rivière ne sont plus possibles en période de basses eaux. Dès le niveau alerte sécheresse, les rivières ont atteint leur débit minimum biologique (le débit minimum pour que la vie aquatique puisse continuer). Dès lors, il est interdit de prélever l'eau en rivière.

Les étangs doivent également ne plus avoir d'incidence sur les rivières. Dès le niveau alerte, il est interdit de remplir et vidanger son étang. Toute prise d'eau (même mise à niveau) est considérée comme du remplissage.

En période de basses eaux, les débits sont faibles et la moindre pollution est très impactante en raison des concentrations, je veille donc à ne pas polluer le cours d'eau.

3. Je respecte les mesures

Lorsque des périodes plus chaudes et sèches s'installent, la prise d'un arrêté de restriction des usages est nécessaire pour protéger les milieux aquatiques. C'est également nécessaire pour assurer une eau de qualité en quantité suffisante pour toute la période d'étiage, qui peut durer plusieurs mois.

En respectant les mesures de restriction, j'évite d'accentuer les tensions sur la ressource en eau.

Images générées par intelligence artificielle

FONTAINE ST JEAN « LA MONTAGNO »

Par 2 fois, en pleine nuit, la fontaine a été complètement vidée ! Les riverains ont leur arrosoir vide et il faut plusieurs jours ou semaines pour retrouver le niveau.

Que les fautifs se dénoncent !!!



Photo S.Kuster

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du **jeudi 15 janvier au samedi 14 février 2026**.



La commune recherche un agent recenseur qui sera disponible dès le 2 janvier 2026.

Profil recherché :

- rigoureux, organisé
- capacités relationnelles
- disponibilité
- maîtriser l'outil informatique et internet
- sérieux et perséverent

Les personnes qui souhaitent postuler peuvent se renseigner au secrétariat de la mairie et déposer un CV et une lettre de motivation.

CITOYENNES, CITOYENS
**OSEZ
L'ENGAGEMENT!**
#lescommunesheureusement

Votre
commune
a besoin
de vous.

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

amf
ASSOCIATION DES MAIRIES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

FERMETURE ESTIVALE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé du **15 au 30 août**. Réouverture le 2 septembre.

HORAIRES POUR L'ACCUEIL AU PUBLIC A LA MAIRIE

- **Mardi de 14h à 17h**
- **Mercredi de 8h à 12h**
- **Vendredi de 13h30 à 17h30**
- **Samedi de 9h à 11h, permanence du Maire**

Pour nous joindre : 03.84.29.52.01

mairie.auxelleshaut@wanadoo.fr

Suivez nous sur illiwap, facebook et <https://auxelles-haut.fr>

OPABT

L'Office pour les aînés de Belfort et du Territoire propose des interventions sur l'utilisation des équipements numériques et autres appareils électroniques. Si vous êtes intéressé, signalez-vous à la mairie.

TROC DE PLANTES

Le Troc de plantes 2025 n'aura pas lieu, faute de bénévoles assez nombreux et de personnes suffisamment compétentes en jardinage.

AGENDA

Sam 23 et dim 24 août	Escales en Musique
Jeu 28 août	Permanence M. VALLVERDU , 17h. Salle des associations
Vend 29 août	Pot communal de rentrée 18h salle des fêtes
Dim 31 aout	Enduro de Giromagny , sur les pistes de VTT d'Auxelles-Haut
Lundi 1 sept	Conseil municipal , 20h à la mairie
Ven 5 sept	Permanence Carte Jeunes 16h-18h salles des associations
Sam 6 sept	Les Passeurs , 14h30 salle des associations
Dim 7 sept	GiroSport de 9h à 18h à Giromagny
Sam 20 sept	Journée du Patrimoine avec la LPO Découverte du patrimoine minier, rdv 9h au parking du cimetière